

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale des collectivités locales

Département des études
et des statistiques locales

**Circulaire du 1^{er} février 2007 relative aux statistiques
sur la fiscalité directe locale en 2007**

NOR : MCTB0700010C

Le ministre délégué aux collectivités territoriales à Messieurs les préfets de région.

La direction générale des collectivités locales effectue chaque année une enquête sur la fiscalité directe locale afin de disposer, dès la fin du premier semestre, d'informations sur l'évolution annuelle des taux et des produits des quatre principales taxes locales. Une telle information alimente le rapport annuel de l'Observatoire des finances locales présenté début juillet.

En tout état de cause je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir une copie lisible des états de notification des taux d'impositions régionaux des taxes foncières et de la taxe professionnelle (dits « états 1253 »), pour l'année 2007, avant le 30 avril prochain sous le timbre suivant : direction générale des collectivités locales, département des études et des statistiques locales, à l'attention de Mlle Croguennec (Hélène), 2, place des Saussaies, 75008 Paris, tél. : 01-40-07-68-29.

Pour le ministre et par délégation :
*le chef de service, adjoint au directeur général
des collectivités locales,*
M.-R. BAYLE